

MOTION de l'UNAF au CNH

Décret et arrêté sur la baisse forfaitaire de 5€ des aides personnelles au logement

21/09/2017

Premier poste de dépense dans le budget des familles et condition incontournable pour « fonder une famille », le logement est un élément central de la vie familiale.

La baisse forfaitaire de 5 euros des aides au logement pour les ménages modestes suscite de nombreuses réactions négatives, dont celle de l'UNAF. Les aides personnelles au logement ont un rôle de réduction des inégalités : elles permettent aux ménages les plus modestes d'avoir accès à un logement dans des conditions de confort acceptables, avec un taux d'effort supportable et de les y maintenir en cas de difficultés de la vie. C'est pourquoi l'UNAF a toujours eu pour préoccupation que les taux d'effort des familles ne se dégradent pas.

Dès lors, qui peut imaginer que 5 euros par mois est une somme négligeable lorsque l'on sait que 60% des bénéficiaires locataires ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté et que 81% ont des revenus inférieurs au SMIC ?

D'autant que ces aides ont déjà subi de nombreuses réductions aux dépens des familles comme : le gel du montant et des plafonds, l'intégration du patrimoine dans leur mode de calcul, la diminution des aides au-delà de certains loyers.

Pour cette mesure, comme pour les précédentes, l'UNAF regrette qu'il n'y ait pas de véritable étude d'impact sur le taux d'effort réel (charges comprises) supporté par les ménages concernés et leur profil.

Si certaines pistes de réforme peuvent être avancées, il est impératif :

- d'avoir des études d'impact pour être sûr que les mesures prises ne fragilisent pas d'avantage les familles et
- de les intégrer dans une réflexion et une concertation plus large sur la politique du logement.

Aussi, avant toute réforme sur un sujet aussi essentiel et complexe que celui du logement, l'UNAF demande une concertation approfondie avec les différents acteurs du secteur, à partir de réelles études d'impact sur le taux d'effort et le profil des familles concernées.

➤ L'UNAF vote contre ces projets de décret et d'arrêté